

CONVENTION
Fonds de Concours transitoires
en faveur des Communes Rurales
PROGRAMMATION 2021
Commune d'Abancourt
Projet de requalification de la Grand' Rue

AVENANT n°1 de la convention 2021 portant sur une modification de l'article 3 :
modalités de versement

Entre les soussignés :

- La Communauté d'Agglomération de Cambrai, sise 14 rue Neuve, BP 375 – 59 407 CAMBRAI représentée par son Président, Monsieur François – Xavier VILLAIN, dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du Conseil Communautaire en date du 08 juillet 2021,

Désignée ci-après "La CAC"

d'une part,

Et,

- La commune d'Abancourt, représentée par Madame Françoise LAINE, Maire, dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du Conseil Municipal, en date du 08 décembre 2020,

d'autre part,

il a été convenu de ce qui suit :

Conformément à l'article 3 de la convention financière entre la Communauté d'Agglomération de Cambrai et la commune d'Abancourt, le montant versé pour les travaux de requalification de la Grand'Rue est calculé en fonction du montant du fonds de concours exprimé en pourcentage des dépenses retenues.


Ainsi la convention initiale prévoyait un taux de financement de 11,93% d'un coût de travaux prévisionnel de 419 114,13€ HT. Les pièces reçues justifient d'un montant de 48 335,60€ HT de factures acquittées, le projet s'étant recentré sur les travaux dédiés à la réfection de trottoirs. Le fonds de concours attribué est alors de 24 000€ et représente désormais 49,65% de participation communautaire.

Etablie en deux exemplaires originaux.

A Cambrai, le

25 Mars 2022

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de Cambrai,


Nicolas SIEGLER

Le

22 Mars 2022

Le Maire de la commune d'Abancourt,

Françoise LAINE

